

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DE BASSE NORMANDIE

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE DEUX VILLAGES DANS LA HAGUE

Jean-Pierre CORNET architecte D.P.L.G. urbaniste

Jean-Claude LEMOSQUET urbaniste D.R.E. Basse Normandie

8
2
2
3

INF
356

INTRODUCTION

Les grands équipements et les activités liées à l'industrie nucléaire de la Hague représentent un impact particulièrement important et brutal sur l'économie et les paysages d'une région qui a jusqu'ici peu et lentement évolué.

Des modes de vie urbains vont remettre en cause l'économie rurale traditionnelle.

En particulier, un habitat nouveau devra s'inscrire dans un site exceptionnel à la fois par ses paysages naturels et par le tissu de ses villages et hameaux.

Comment le village traditionnel peut-il devenir le support de cette urbanisation nouvelle?

L'objet de cette étude est de répondre à cette question en s'appuyant sur deux exemples : AUDERVILLE et OMONVILLE-LA-PETITE.

Les villages ruraux faiblement équipés présentent pour toutes les catégories socio-professionnelles un attrait constant d'autant plus fort dans la Hague, que les constructions traditionnelles confèrent à toute implantation une image valorisante. Autrement dit, ces villages répondent à l'exigence de conditions de vie en milieu naturel : les cadres moyens souhaitent des relations de voisinage mais dans un cadre aéré et individualisé, les cadres supérieurs l'acquisition de demeures traditionnelles.

De plus, le désir de retour au "pays" de nombreux migrants, profitant de l'occasion offerte par les grands chantiers, et le mouvement déjà constaté de travailleurs de l'agglomération de CHERBOURG, s'éloignant de l'agglomération pour retrouver un environnement personnel, phénomène qui risque de s'amplifier encore par l'amélioration des voiries, peuvent créer un itinéraire différent de la migration habitat-travail, que celui prévu dans le programme d'accueil.

On peut donc s'attendre à des mutations importantes de ces villages pouvant entraîner un accroissement disproportionné par rapport à l'équipement, une élévation anormale des valeurs foncières, une série de constructions périphériques qui dénature les sites construits souvent exceptionnels.

Des propositions restent à faire :

- Certaines touchent l'urbanisme et le paysage quotidien des villages.
- D'autres devront s'attacher à promouvoir le cadre bâti et l'architecture.

L'approche urbanisme

Pour les centres de services locaux et les villages :

- les différentes pressions qui s'exercent sur les espaces disponibles,
- les aspirations et les besoins de la population actuelle et de celle qui s'installe,
- les transformations déjà subies par les quelques implantations d'habitat ou qui seront provoquées par le programme d'accueil;

posent le problème de deux approches à engager dès à présent :

- l'étude du paysage urbain de la ville et du village (architecture et espaces traditionnels) en vue d'adapter les nouvelles constructions, à ces règles,
- les paysages naturels permettant aussi de définir les "limites" du site construit et son paysage quotidien : prolongement du village et du paysage d'accompagnement.

A l'échelle des centres de services et des villages, cette approche a plusieurs objectifs :

- 1 - extension urbaine à partir de la capacité réelle du site urbain existant,
- 2 - développement organisé en fonction du caractère des lieux,
- 3 - activités nouvelles intégrées au tissu urbain,
- 4 - équipement au centre de la nouvelle agglomération,
- 5 - amélioration de la voirie et des espaces publics en général.

Cette approche débouche sur des plans de protection des sites urbains du coeur des centres locaux et des villages.

Aux projections extérieures à l'agglomération s'ajoute, un certain nombre de contraintes intérieures dans le but de préserver et définir un paysage urbain de qualité :

- maintien des espaces libres autour des édifices importants, et prolongement vers les nouveaux lieux urbains créés par les adjonctions en périphérie,
- protection des vues d'ensemble et des silhouettes générales du centre ou du village,
- inscription des nouvelles réalisations sans modification de la trame verte du bocage, respect du parcellaire, etc...

On peut tout d'abord, mener des opérations non négligeables d'amélioration de l'habitat existant, ensuite définir des actions particulières visant à améliorer tel ou tel aspect du paysage naturel "d'accompagnement" et des nouveaux ensembles construits, enfin faire participer, plus positivement suivant le traitement architectural de chaque groupement d'habitat nouveau, à la création du paysage : renforcer certaines silhouettes qui caractérisent le bâti de la Hague, améliorer les entrées et sorties des centres locaux, envisager le traitement paysager des chaussées, rénover l'habitat traditionnel, etc....

L'approche architecture :

L'architecture traditionnelle de la Hague présente des caractéristiques bien particulières : architecture aux volumes

simples mais d'une grande diversité dans leurs assemblages, aux percements étroits, aux toitures de pierre.

La qualité de cette architecture et les valeurs traditionnelles qui lui sont attachées représentent pour ces villages un atout majeur.

La conservation de ce patrimoine, qui a jusqu'ici subi peu d'altérations, est d'une importance considérable.

Les constructions nouvelles devront être conçues dans le respect de ce patrimoine traditionnel et dans le souci de leur relation avec lui.

Cette préoccupation s'appliquera à deux niveaux :

- L'implantation des constructions nouvelles et leurs modes de groupement devront favoriser la création d'un tissu urbain en continuité avec celui du village. Les extensions pourront se structurer autour du développement de l'espace public du village ancien.
- l'architecture proprement dite, devra par le jeu et l'échelle des volumes, et par la couleur des matériaux établir un rapport harmonieux avec les constructions anciennes.

Ceci n'implique pas le mimétisme : au contraire, la conception des maisons nouvelles peut fort bien tirer parti des reliefs variés du site, pour exprimer un espace personnalisé, et un cadre de vie contemporain.

L'approche paysage :

Un des principaux enseignements à retenir de l'analyse des aspirations qui vont guider l'itinéraire des migrants pour s'implanter est que la Hague sera Le Lieu d'une concurrence souvent intense pour l'utilisation des sites exceptionnels. Il convient donc prioritairement de conserver la dimension esthétique et culturelle du paysage quotidien. Un tel objectif n'exclut pas l'utilisation des sites pour le peuplement, les activités ou, à plus forte raison, l'aménagement de ceux déjà occupés.

Le caractère indispensable d'une politique du paysage, afin de préserver la qualité du site face à cette irruption de réalisations, sera encore plus fortement souligné lorsqu'il s'agira de localiser les "activités induites" par la centrale.

De plus, l'édification, suivant des normes industrielles de logements peut modifier le cadre de vie local très préservé améliorer les moyens de transport et accélérer le développement d'un niveau élevé d'exigence en matière de paysage quotidien.

Or la réalisation ou le maintien d'un espace de vie quotidien satisfaisant est l'un des atouts les plus caractéristiques de la Hague, si l'on veut y attirer et maintenir des activités et une population nouvelle. En outre, si l'on tient à affirmer la vocation touristique, il sera d'autant plus indispensable de maîtriser l'évolution des sites et des paysages qui en sont le support.

Les problèmes, dont nous venons de faire état, posent trois conditions :

- La création d'un cadre de vie quotidien satisfaisant pour les habitants actuels et futurs.
- La définition d'un cadre paysager de référence pour inscrire l'habitat.
- La nécessité de maintenir la qualité des architectures traditionnelles des villages.

Ces trois aspects ne sont pas encore abordés dans le programme d'accueil, mais il instituent un élément très important de la réussite de l'insertion des deux grands chantiers et de leur programme d'accompagnement.

Il s'agit, pour l'essentiel, de créer un cadre de vie de qualité de manière à induire une croissance nécessaire.

Les constatations qui peuvent être faites à partir de l'analyse du paysage permettent actuellement de conclure à la nécessité de ce triple niveau d'exigence, si l'on veut réellement poser en termes d'aménagement les problèmes du paysage et du cadre de vie dans la Hague toute entière.

Une première phase d'étude expérimentale est engagée par la D.R.E. (Division étude et aménagement) et le G.E.P. de la D.D.E. de la Manche, sur deux villages :

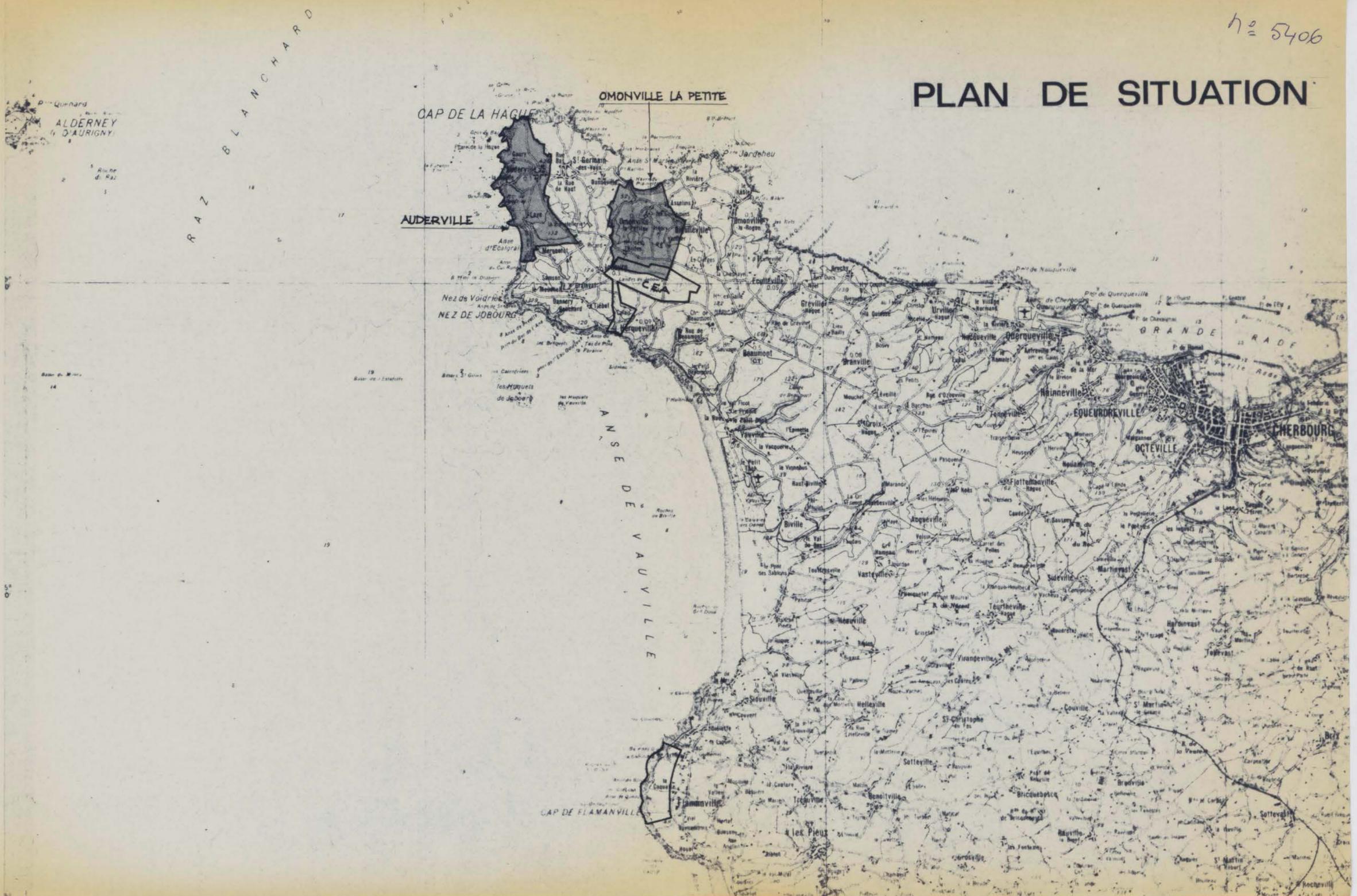
AUDERVILLE
OMONVILLE-LA-PETITE

Deux principes fondamentaux ont guidé l'élaboration de cette étude :

- 1 - respect dans leurs grandes lignes des dispositions et des capacités des Plans d'Occupation des Sols.
- 2 - proposition de développement correspondant au doublement de la population actuelle résidente dans les deux villages.

n° 5406

PLAN DE SITUATION



ALDERNEY
D'AURIGNY

RAZ
BLANCHARD

OMONVILLE LA PETITE

AUDERVILLE

CEA

ANSE DE VAUVILLE

CAP DE FLAMANVILLE

GRANDE RADE

CHERBOURG

AUDERVILLE

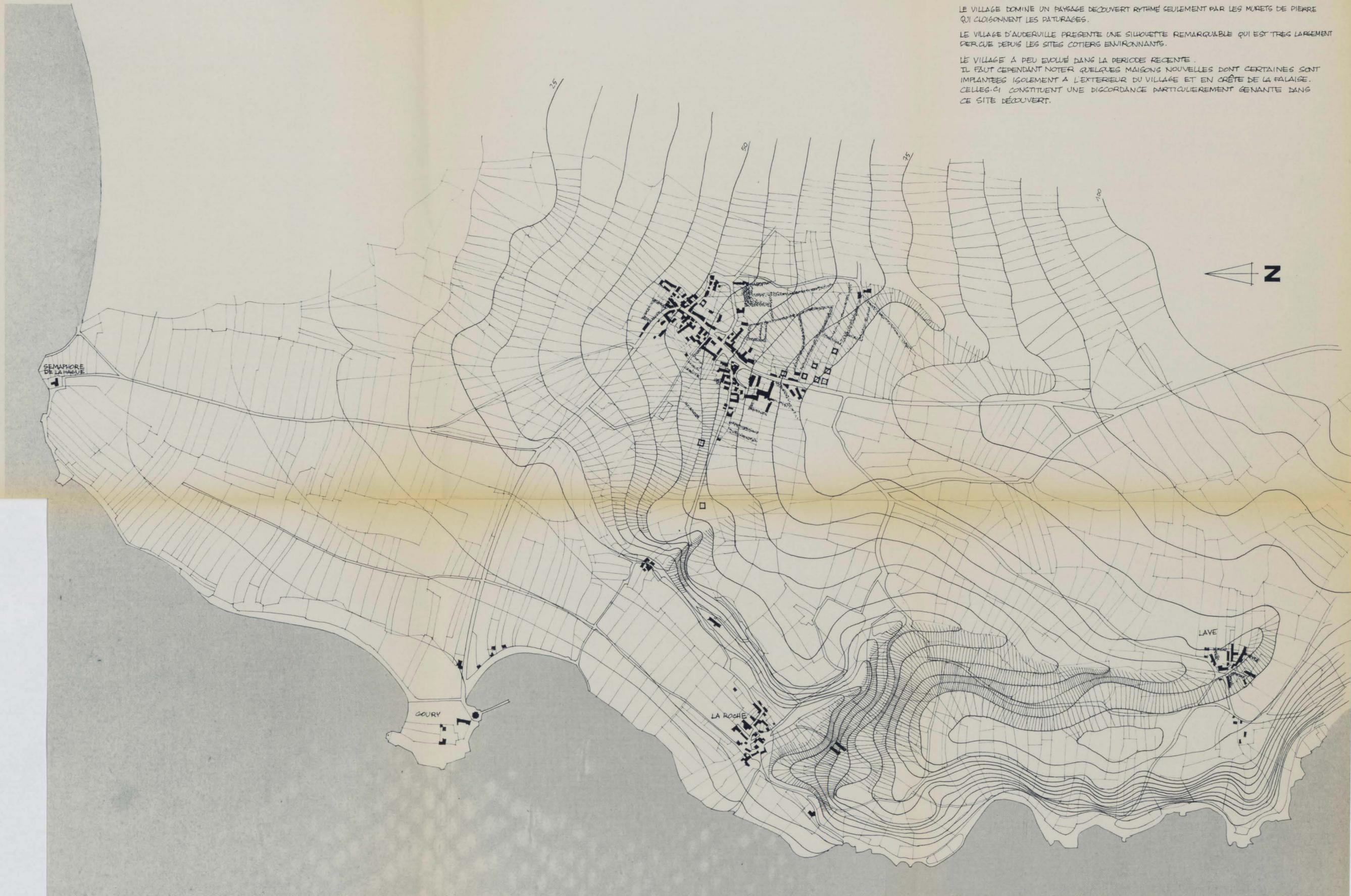
LA COMMUNE D'AUDERVILLE

LE SITE D'AUDERVILLE CONSTITUE L'EXTREME PONTE DU CAP DE LA HAQUE. IL DESCEND EN PENTE DOUCE VERS LE RIVAGE AU NORD ET S'EGARPE EN COTE ROCHUEUSE A L'OUEST.

LE VILLAGE DOMINE UN PAYSAGE DECOUVERT RYTHME SEULEMENT PAR LES MURETS DE PIERRE QUI CLOISONNENT LES PATURAGES.

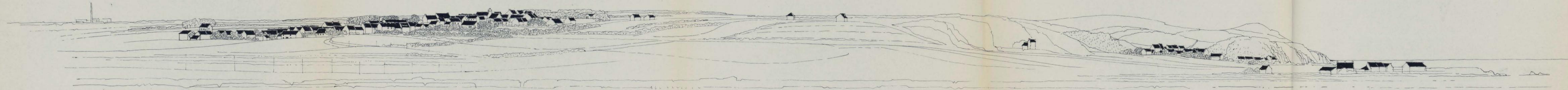
LE VILLAGE D'AUDERVILLE PRESENTE UNE SILHOUETTE REMARQUABLE QUI EST TRES LARGEMENT PERCUE DEPUIS LES SITES COTIERS ENVIRONNANTS.

LE VILLAGE A PEU EVOLUE DANS LA PERIODE RECENTE. IL FAUT CEPENDANT NOTER QUELQUES MAISONS NOUVELLES DONT CERTAINES SONT IMPLANTEES ISOLEMENT A L'EXTERIEUR DU VILLAGE ET EN CRETE DE LA FALAISE. CELLES-CI CONSTITUENT UNE DISCORDANCE PARTICULIEREMENT GENANTE DANS CE SITE DECOUVERT.



-  CONSTRUCTIONS ANCIENNES
-  CONSTRUCTIONS RECENTES
-  RELIEF
-  VEGETATION

VUE D'AUDERVILLE DEPUIS LE SEMAPHORE DE LA HAGUE



LE CEA

AUDERVILLE

LA ROCHE

GOURY

LA COMMUNE D'AUDERVILLE
les zones constructibles au P.O.S.



AUDERVILLE ETAT ACTUEL

LE VILLAGE S'ORGANISE AUTOUR D'UNE RUE EN FORTE PENTE VERS LE NORD. DE CETTE RUE PRINCIPALE PARTENT DES PETITES RUELLLES PERPENDICULAIRES QUI SUIVENT LES COURBES DE NIVEAUX. IL EN RESULTE QUE LES CONSTRUCTIONS SONT GENERALEMENT IMPLANTEES PARALLELEMENT OU PERPENDICULAIREMENT A LA PENTE. LES CONSTRUCTIONS, PROLONGEES PAR LES MURS DE CLOTURE, DEFINISSENT UN ESPACE-RUE BIEN AFFIRME. LA FACADE NORD-OUEST DU VILLAGE DOMINE LE PAYSAGE DECOUVERT DU CAP, TANDIS QUE SA FACADE SUD-EST EST ADOSSEE A UN SITE PLUS BOISSE.

LES EQUIPEMENTS DU VILLAGE SONT LOCALISES AU CENTRE, SUR LA RUE PRINCIPALE: L'EGUSE, LA MAIRIE, L'ECOLE ET UN COMMERCE D'ALIMENTATION GENERALE.

LE VILLAGE S'EST UN PEU DEVELOPPE VERS LE SUD, DANS SA PARTIE HAUTE: QUELQUES MAISONS INDIVIDUELLES SONT IMPLANTEES LE LONG DE LA RUE, EN RUPTURE AVEC LE CARACTERE DU VILLAGE ANCIEN.

ON A PU CONSTATER QU'UN NOMBRE IMPORTANT DE BATIMENTS PARAISSENT INOCCUPES.

AUDERVILLE COMPTAIT EN 1975 204 HABITANTS

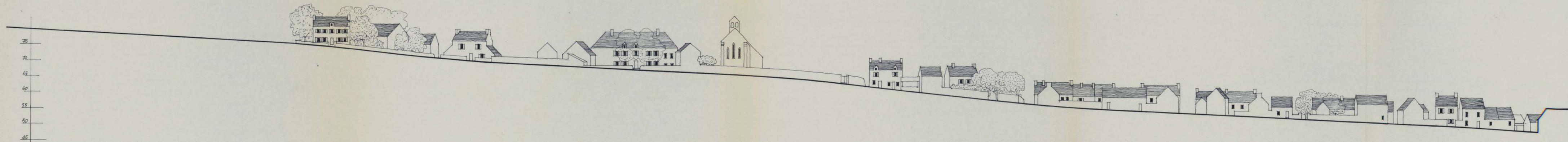


- CONSTRUCTIONS ANCIENNES
- CONSTRUCTIONS RECENTES
- CONSTRUCTIONS INOCCUPEES
- EQUIPEMENTS
- MURS DE CLOTURE
- RELIEF
- VEGETATION

ECHELLE : 1/1250

AUDERVILLE

COUPE SUR LA RUE PRINCIPALE



AUDERVILLE PROPOSITION D'EXTENSION

CETTE PROPOSITION OCCUPE LA ZONE INA PREVUE AU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.
 ON A CHERCHÉ A DEFINIR UNE FORME D'EXTENSION EN CONTINUITÉ AVEC LA STRUCTURE
 DU VILLAGE ANCIEN ; DANS CET ESPRIT, LE TRAITEMENT D'UN ESPACE PUBLIC COHERENT
 AVEC L'ESPACE PUBLIC DU VILLAGE EST UN ELEMENT DETERMINANT DE LA PROPOSITION.

CETTE PROPOSITION COMPREND 2 SECTEURS D'EXTENSION :

- LE PREMIER, DANS LA PARTIE HAUTE DU VILLAGE, EST ACCESSIBLE DEPUIS LA RUE PRINCIPALE.
 IL FAVORISERA L'ASSIMILATION DES CONSTRUCTIONS RECENTES A LA STRUCTURE DU VILLAGE.
- LE SECOND, GREFFÉ SUR LA PARTIE BASSE DU VILLAGE, OCCUPE LES FLANCS DE
 LA PETITE VALLEE CONTIGUE.

ON A VU LU MAINTENIR, DANS TOUTE LA MESURE DU POSSIBLE, LA VEGETATION EXISTANTE
 DONT LA TRAME FAUDRA L'INSERTION DU BATI NOUVEAU.

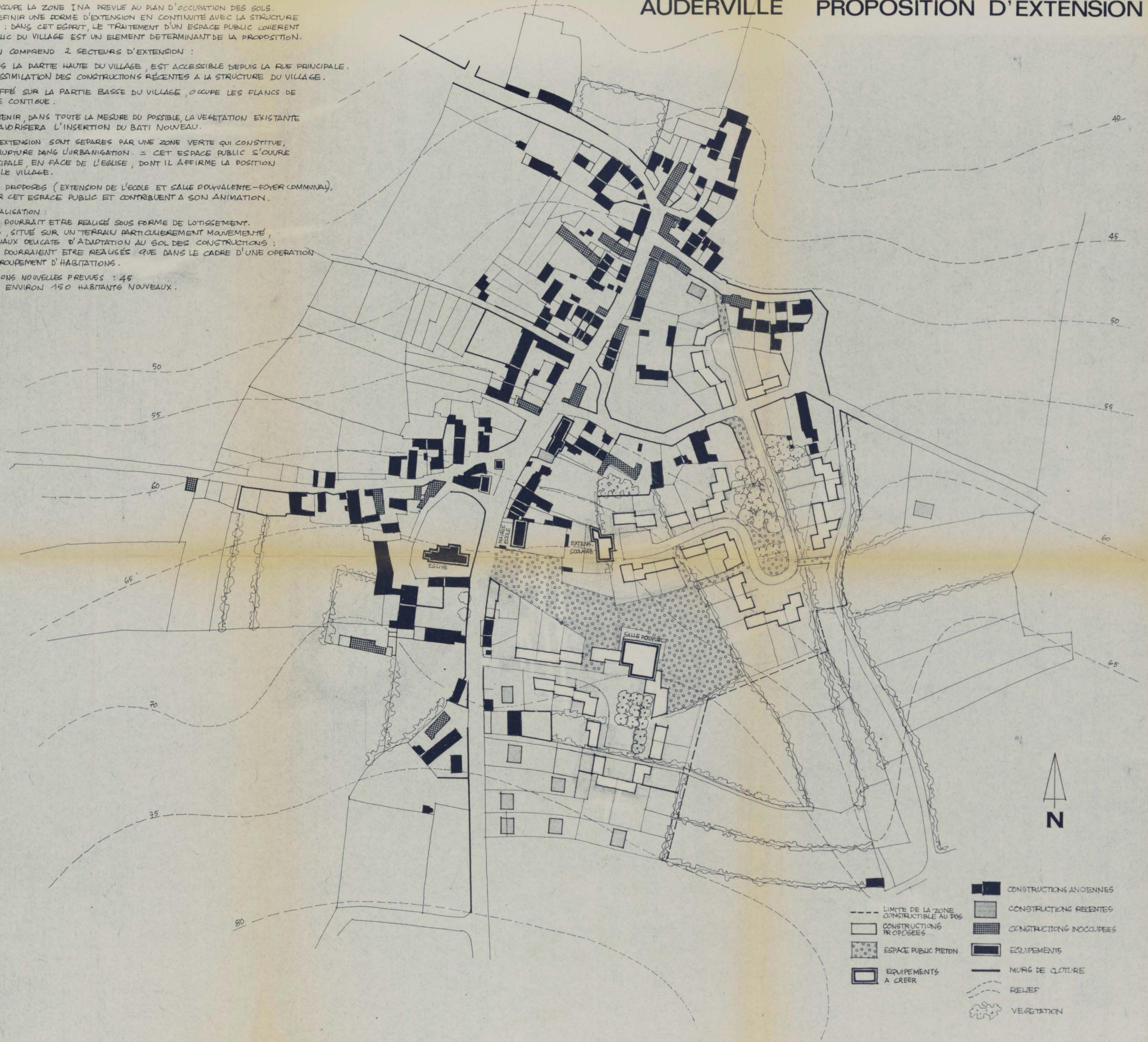
CES 2 SECTEURS D'EXTENSION SONT SEPARÉS PAR UNE ZONE VERTE QUI CONSTITUE,
 A MI-PENTE UNE RUPTURE DANS L'URBANISATION. = CET ESPACE PUBLIC S'OUVRE
 SUR LA RUE PRINCIPALE, EN FACE DE L'EGLISE, DONT IL AFFIRME LA POSITION
 DOMINANTE DANS LE VILLAGE.

LES EQUIPEMENTS PROPOSÉS (EXTENSION DE L'ECOLE ET SALLE POLYVALENTE-FOYER COMMUNAL),
 SONT OUVERTS SUR CET ESPACE PUBLIC ET CONTRIBUENT A SON ANIMATION.

PRINCIPES DE REALISATION :

LE SECTEUR SUD POURRAIT ETRE REALISÉ SOUS FORME DE LOTISSEMENT.
 LE SECTEUR NORD, SITUÉ SUR UN TERRAIN PARTICULIEREMENT MOUVEMENTÉ,
 DEMANDE DES TRAVAUX DELICATS D'ADAPTATION AU SOL DES CONSTRUCTIONS ;
 CES TRAVAUX NE POURRAIENT ETRE REALISÉS QUE DANS LE CADRE D'UNE OPERATION
 COHERENTE DE GROUPEMENT D'HABITATIONS.

NOMBRE D'HABITATIONS NOUVELLES PREVUES : 45
 CORRESPONDANT A ENVIRON 150 HABITANTS NOUVEAUX.



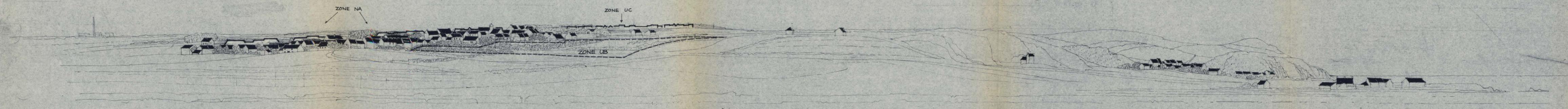
- LIMITE DE LA ZONE CONSTRUCTIBLE AU POS
- CONSTRUCTIONS PROPOSEES
- ▨ ESPACE PUBLIC PIETON
- EQUIPEMENTS A CREER
- CONSTRUCTIONS ANCIENNES
- CONSTRUCTIONS RECENTES
- ▨ CONSTRUCTIONS INOCCUPEES
- EQUIPEMENTS
- MURS DE CLOTURE
- - - RELIEF
- ☁ VEGETATION

AUDERVILLE PERSPECTIVE DE LA PROPOSITION



VUE D'AUDERVILLE DEPUIS LE SEMAPHORE DE LA HAGUE simulation du plan d'occupation des sols

CETTE SIMULATION MET EN EVIDENCE L'IMPACT GLOBAL SUR LE SITE
DES SECTEURS D'EXTENSION PREVUS AU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.
LES ZONES NA ET UC PEUVENT RECEVOIR UN TRAITEMENT COHERENT
AVEC LE VILLAGE ANCIEN.
PAR CONTRE, LA ZONE UB PREVUE A L'OUEST DU VILLAGE,
SUR SA FACADE DECOUVERTE LA PLUS SENSIBLE, NE PEUT
QUE COMPROMETTRE L'EQUILIBRE DE CE PAYSAGE EXCEPTIONNEL.



OMONVILLE LA PETITE

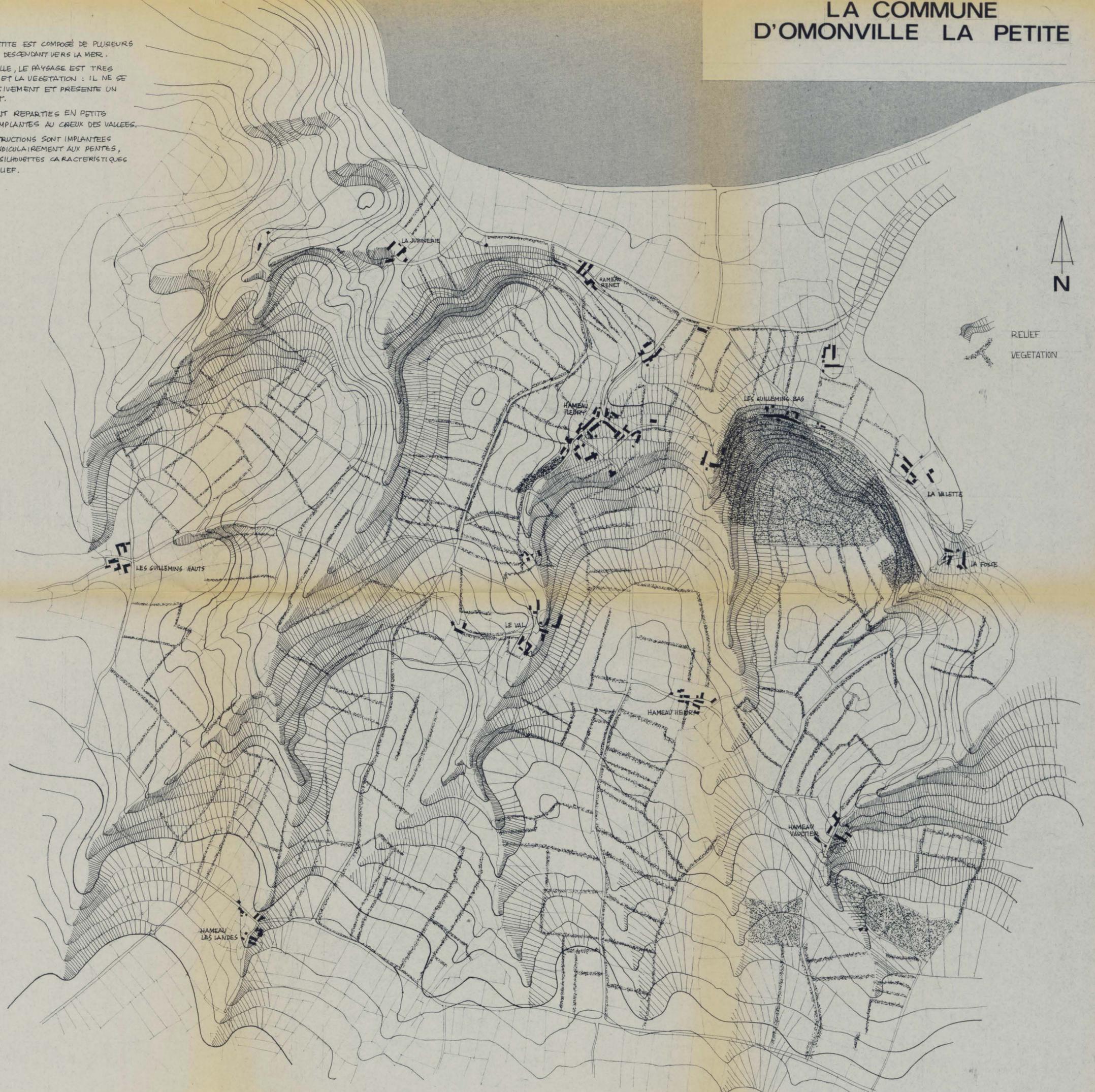
LA COMMUNE D'OMONVILLE LA PETITE

LE SITE D'OMONVILLE-LA-PETITE EST COMPOSÉ DE PLUSIEURS
PETITES VALLEES BOISSEES DESCENDANT VERS LA MER.

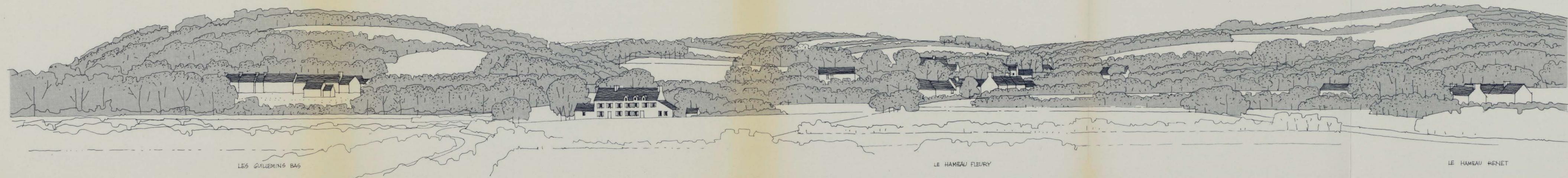
À LA DIFFÉRENCE D'AUDERVILLE, LE PAYSAGE EST TRÈS
CLOISONNÉ PAR LE RELIEF ET LA VÉGÉTATION : IL NE SE
DÉCOUVRE QUE PROGRESSIVEMENT ET PRÉSENTE UN
CARACTÈRE TRÈS SECRET.

LES CONSTRUCTIONS SONT RÉPARTIES EN PETITS
HAMEAUX GÉNÉRALEMENT IMPLANTÉS AU CREUX DES VALLEES.

IL ÉGALEMENT, LES CONSTRUCTIONS SONT IMPLANTÉES
PARALLÈLEMENT OU PERPENDICULAIREMENT AUX PENTES,
CRÉANT DES VOLUMES AUX SILHOUETTES CARACTÉRISTIQUES
QUI ACCOMPAGNENT LE RELIEF.



VUE D'OMONVILLE DEPUIS LE RIVAGE

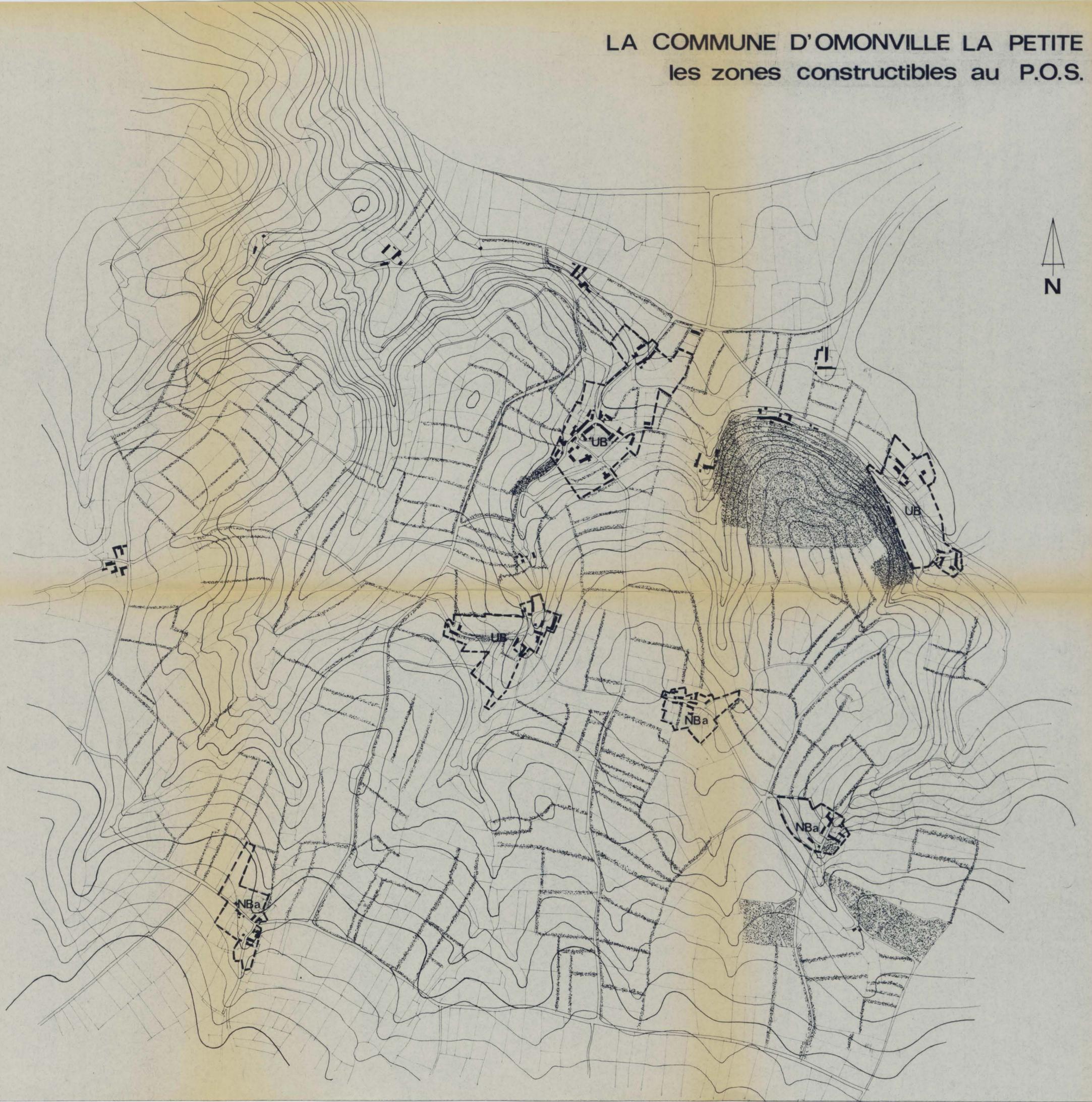
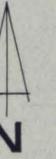


LES GUILLEMINS BAS

LE HAMEAU FLEURY

LE HAMEAU RENET

LA COMMUNE D'OMONVILLE LA PETITE
les zones constructibles au P.O.S.



LE HAMEAU FLEURY ETAT ACTUEL

UN PEU PLUS IMPORTANT QUE LES AUTRES HAMEAUX DE LA COMMUNE,
LE HAMEAU FLEURY S'ETAGE AU CREUX DE LA PETITE VALLEE CENTRALE.
IL S'ORGANISE AUTOUR D'UN GRAND ESPACE LIBRE, CONSTITUE DE JARDINS,
QUE DOMINE L'EGLISE.

DEPUIS LES FLANCS DU COTEAU DOMINANT LE HAMEAU, ON PEUT
APPRECHER L'ACCORD DES CONSTRUCTIONS ANCIENNES AVEC LE SITE
ET LA QUALITE EXCEPTIONNELLE DE CE PAYSAGE SECRET QUI S'OUVRE VERS LA MER.



-  CONSTRUCTIONS ANCIENNES
-  CONSTRUCTIONS RECENTES
-  EQUIPEMENTS
-  RELIEF
-  VEGETATION

ECHELLE : 1/1250

LE HAMEAU FLEURY PROPOSITION D'EXTENSION

LA PROPOSITION D'EXTENSION OCCUPE LA ZONE UB PREVUE AU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

COMPTE TENU DE L'IMPORTANCE DE LA ZONE UB PAR RAPPORT AU HAMEAU EXISTANT, ON A VOULU CREER UNE DISCONTINUITÉ DANS L'URBANISATION.

AINSI, LA PROPOSITION COMPORTE UN SECTEUR D'EXTENSION AUTOUR D'UNE GRANDE FERME SITUÉE EN CONTREBAS DU HAMEAU, ET UN SECTEUR D'EXTENSION DU HAMEAU PROPREMENT DIT.

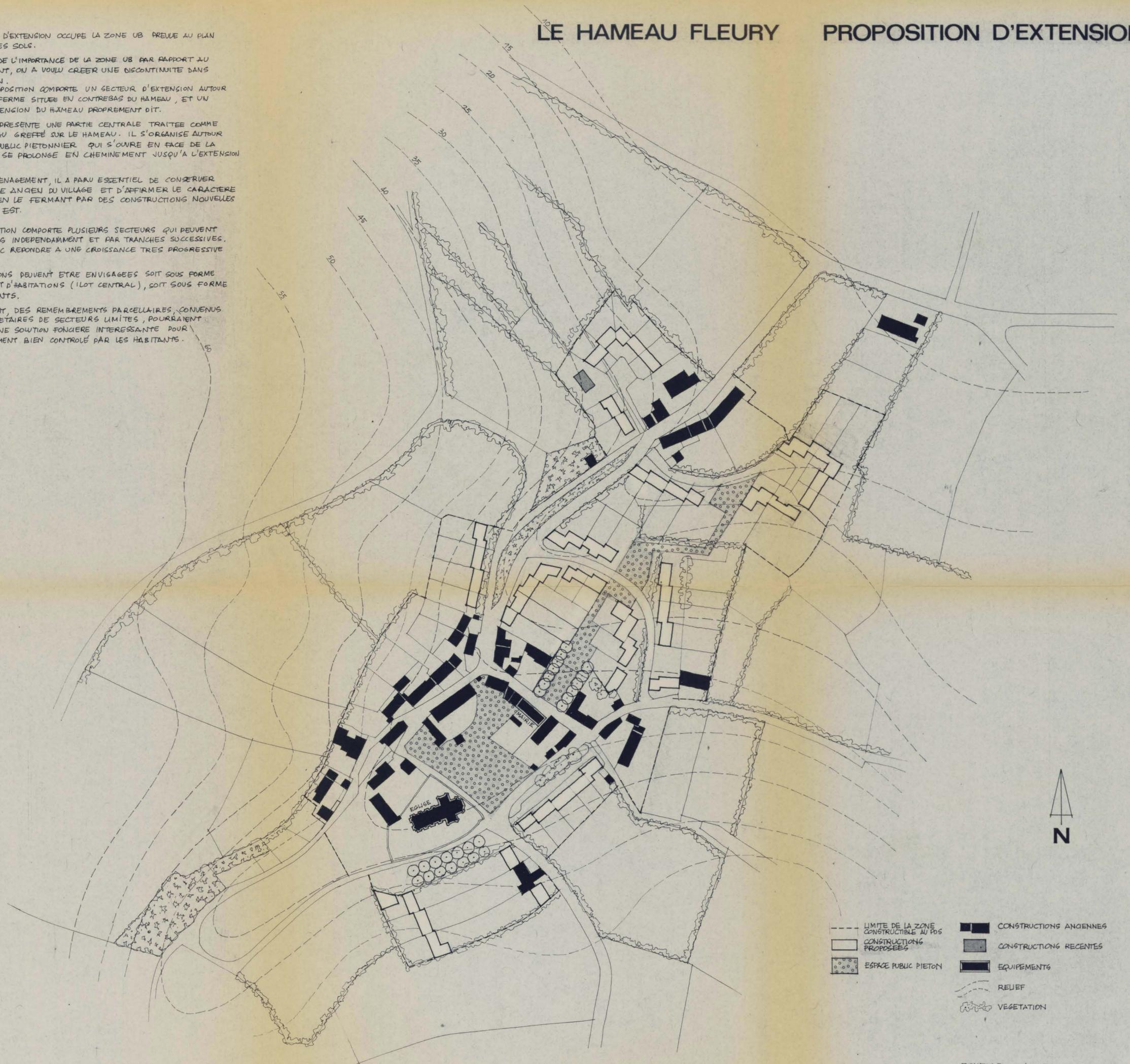
CE SECTEUR PRESENTE UNE PARTIE CENTRALE TRAITÉE COMME UN ILOT NOUVEAU GREFFÉ SUR LE HAMEAU. IL S'ORGANISE AUTOUR D'UN ESPACE PUBLIC PIÉTONNIER QUI S'OUVRE EN FACE DE LA MAIRIE ET QUI SE PROLONGE EN CHEMINEMENT JUSQU'À L'EXTENSION BASSE.

DANS CET AMÉNAGEMENT, IL A PARU ESSENTIEL DE CONSERVER L'ESPACE LIBRE ANCIEN DU VILLAGE ET D'AFFIRMER LE CARACTÈRE DE CELUI-CI EN LE FERMANT PAR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES SUR SA FACE EST.

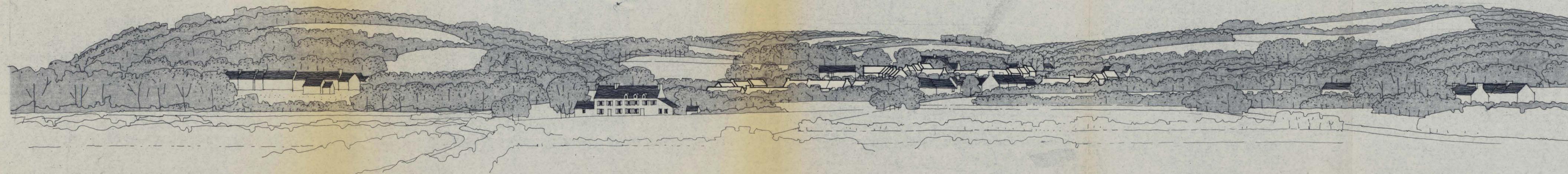
CETTE PROPOSITION COMPORTE PLUSIEURS SECTEURS QUI PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS INDÉPENDAMMENT ET PAR TRANCHES SUCCESSIVES. ELLE PEUT DONC RÉPONDRE À UNE CROISSANCE TRÈS PROGRESSIVE DU HAMEAU.

LES RÉALISATIONS PEUVENT ÊTRE ENVISAGÉES SOIT SOUS FORME DE GROUPEMENT D'HABITATIONS (ILOT CENTRAL), SOIT SOUS FORME DE LOTISSEMENTS.

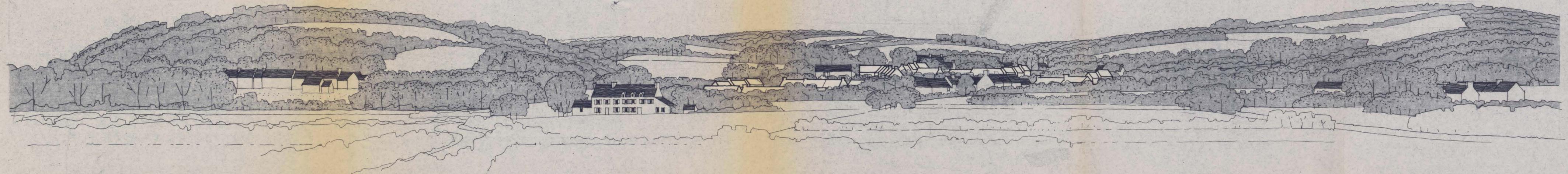
ÉVENTUELLEMENT, DES REMEMBREMENTS PARCELLAIRES, CONVENUS ENTRE PROPRIÉTAIRES DE SECTEURS LIMITÉS, POURRAIENT CONSTITUER UNE SOLUTION FONCIÈRE INTÉRESSANTE POUR UN DÉVELOPPEMENT BIEN CONTRÔLÉ PAR LES HABITANTS.



VUE D'OMONVILLE DEPUIS LE RIVAGE
simulation du projet

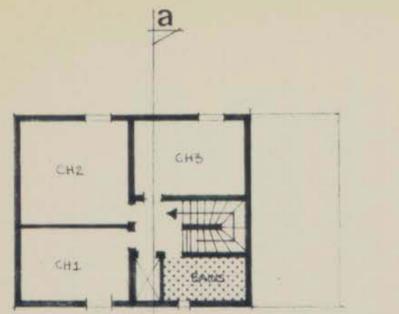


VUE D'OMONVILLE DEPUIS LE RIVAGE
simulation du projet



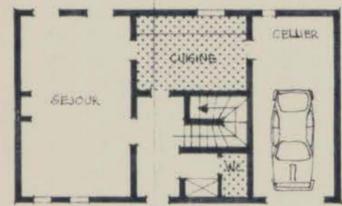
**PROPOSITIONS POUR
LES CONSTRUCTIONS**

1. TERRAIN PLAT

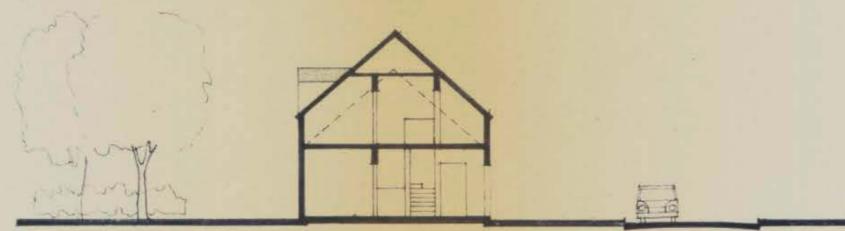


ETAGE

4 pièces



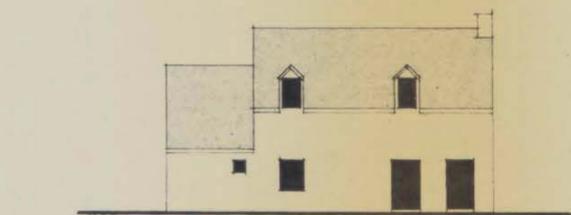
REZ DE CHAUSSEE



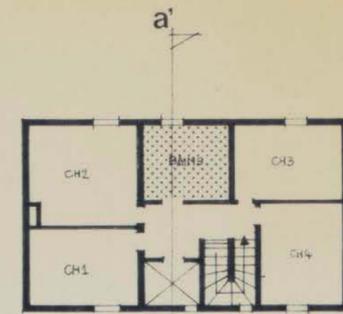
COUPE a a'



FACADE RUE

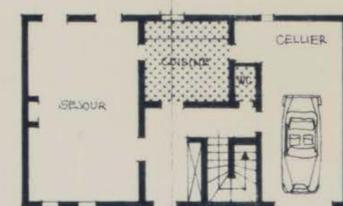


FACADE JARDIN

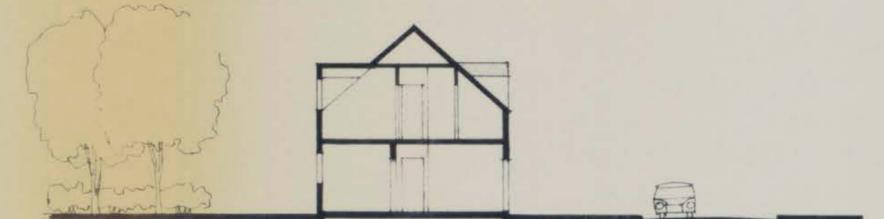


ETAGE

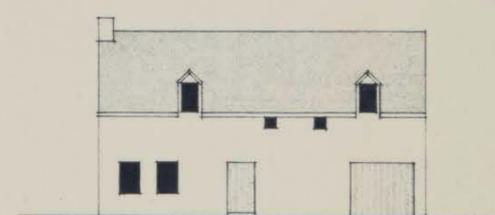
5 pièces



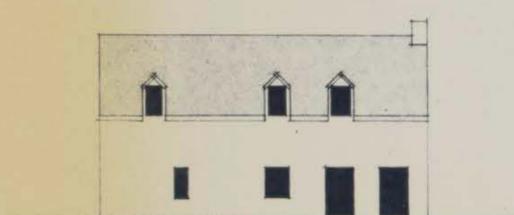
REZ DE CHAUSSEE



COUPE a a'



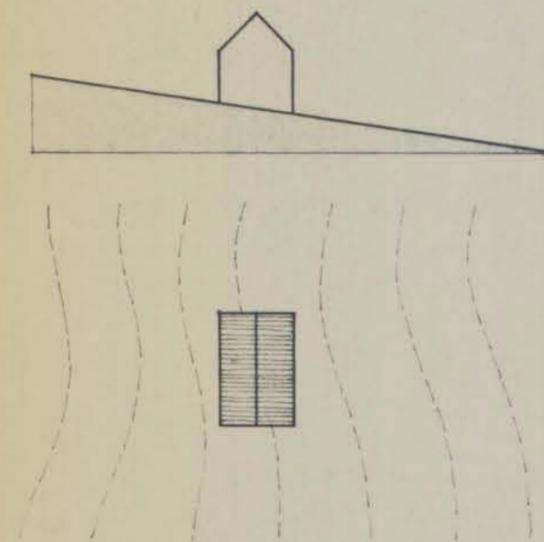
FACADE RUE



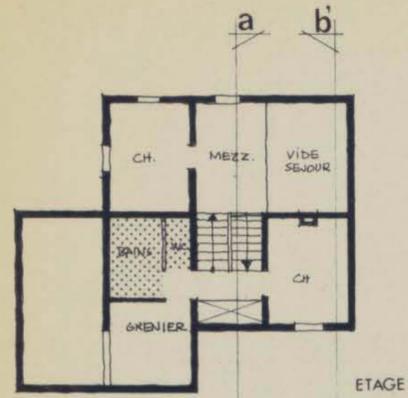
FACADE JARDIN

2. TERRAIN EN PENTE

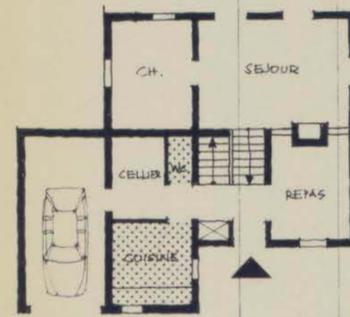
faîtage perpendiculaire à la pente



accès en haut de la pente

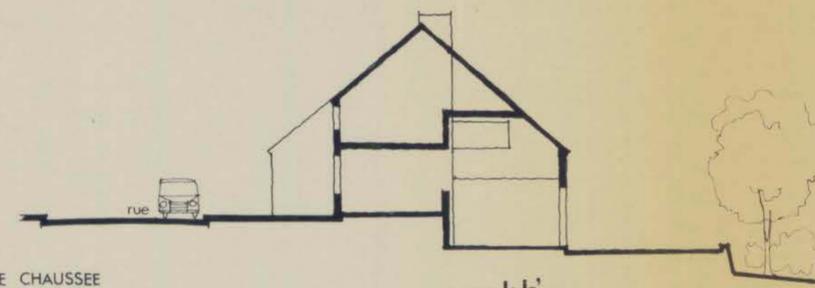


ETAGE

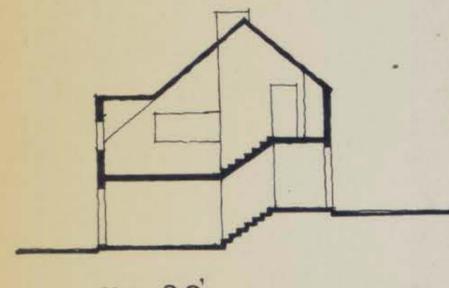


REZ DE CHAUSSEE

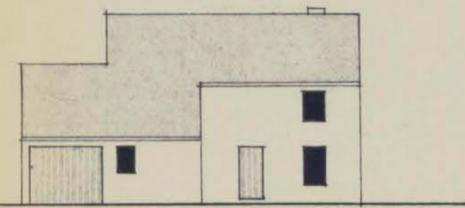
a' b'



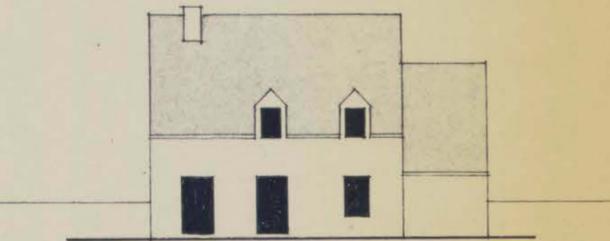
COUPE bb'



COUPE aa'

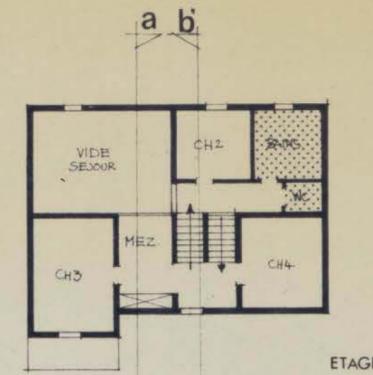


FACADE RUE

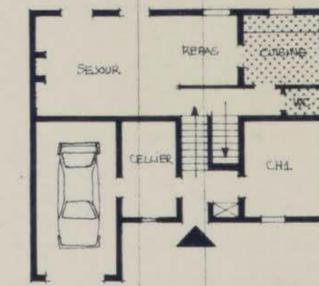


FACADE JARDIN

accès en bas de la pente

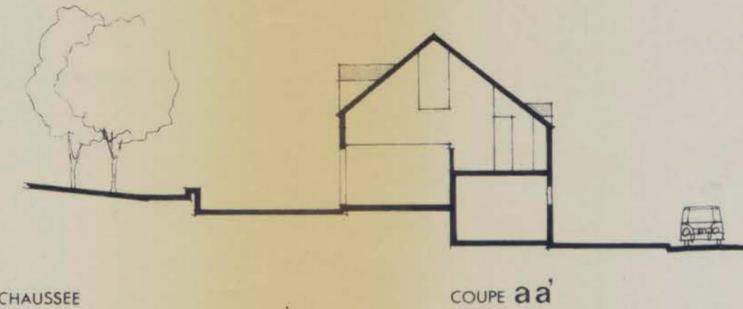


ETAGE

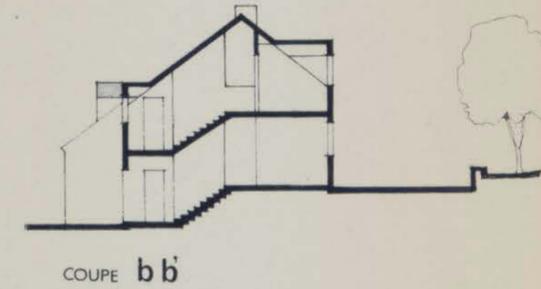


REZ DE CHAUSSEE

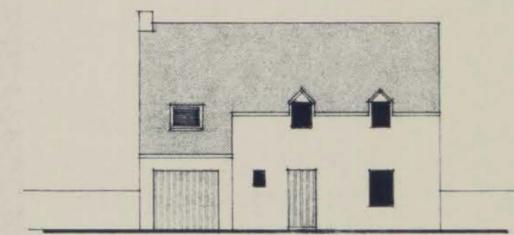
a' b'



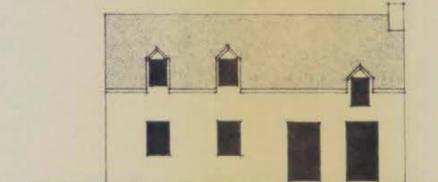
COUPE aa'



COUPE bb'



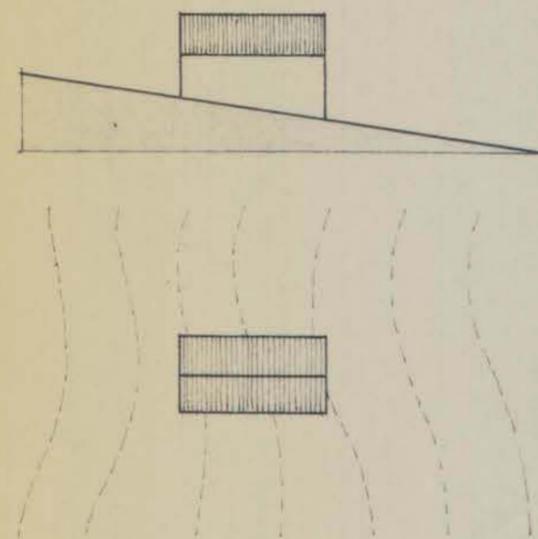
FACADE RUE

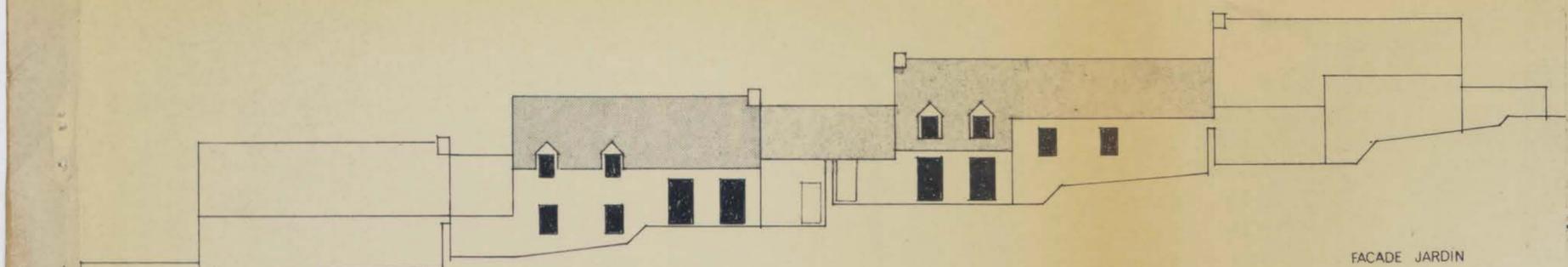


FACADE JARDIN

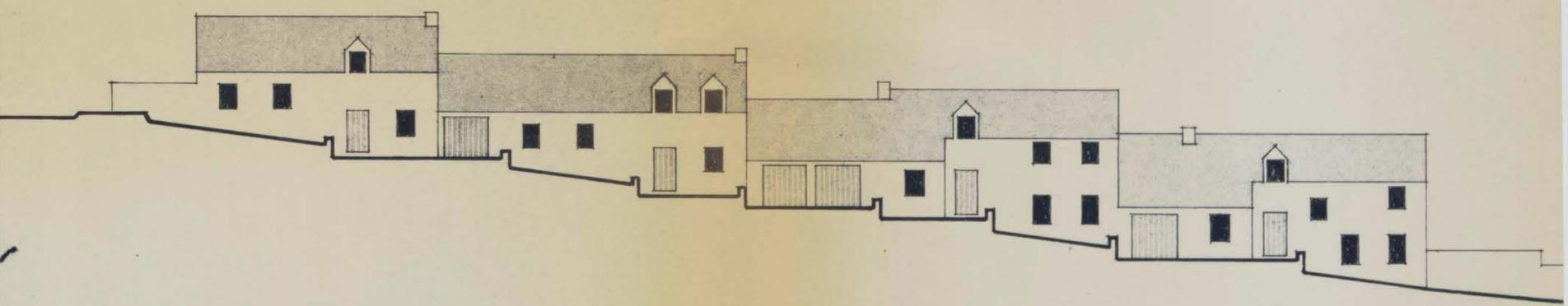
3. TERRAIN EN PENTE

faîtage parallèle à la pente

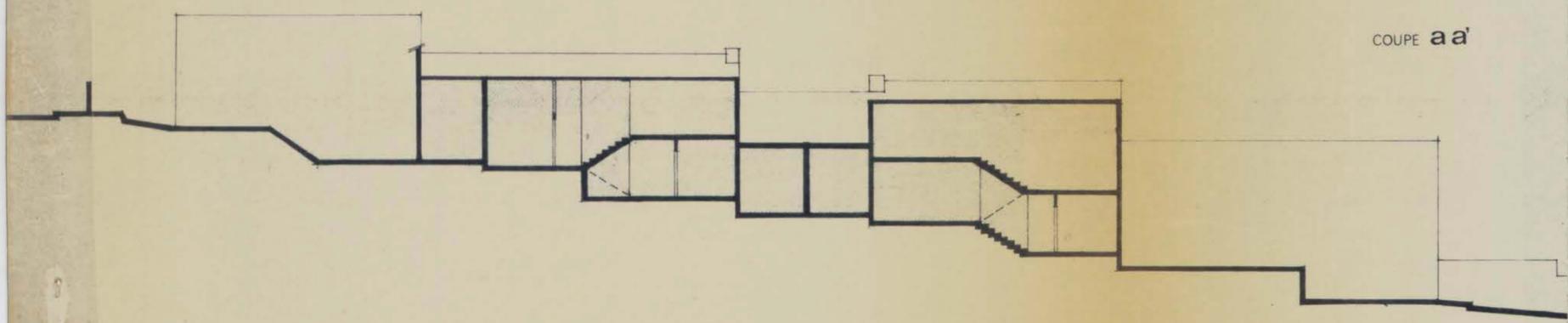




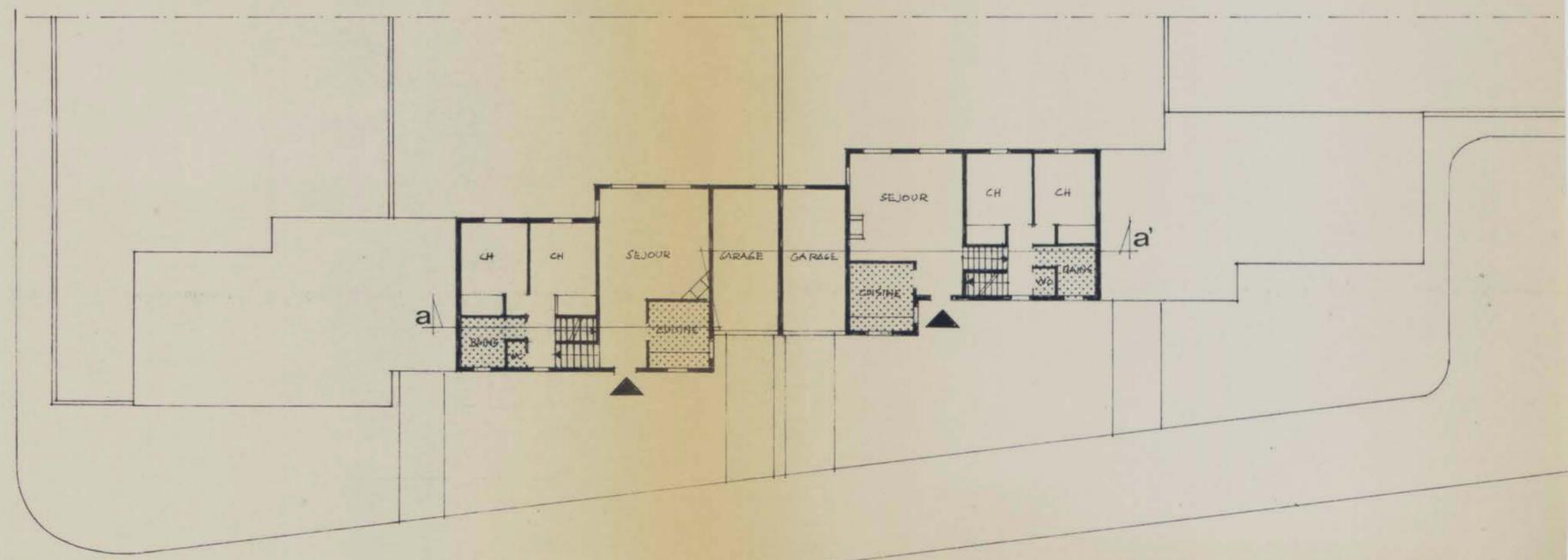
FACADE JARDIN

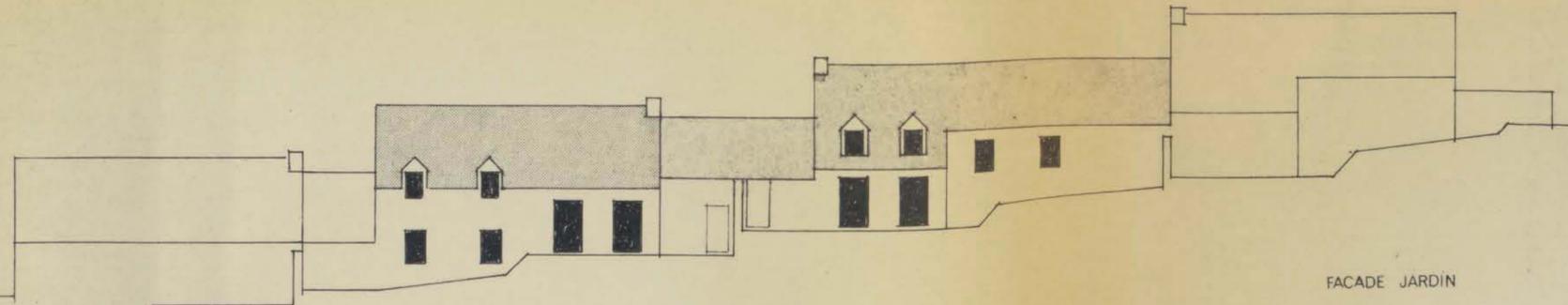


FACADE RUE

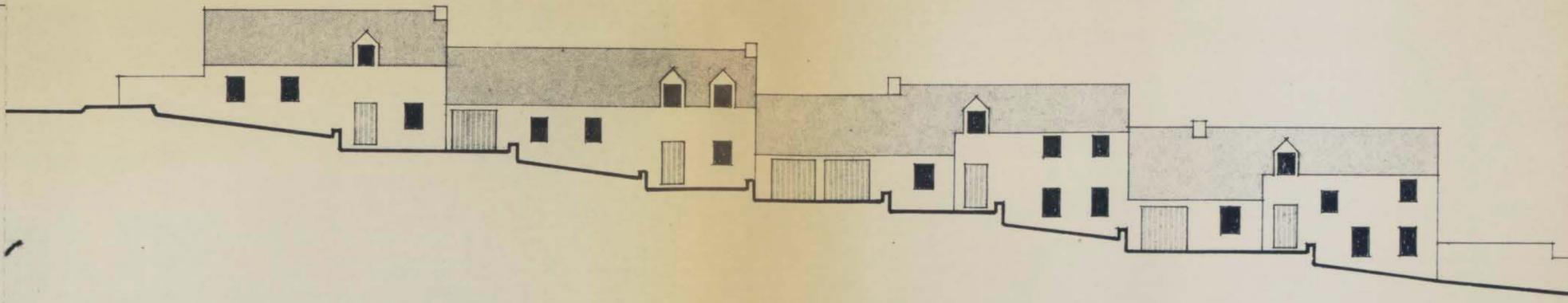


COUPE aa'

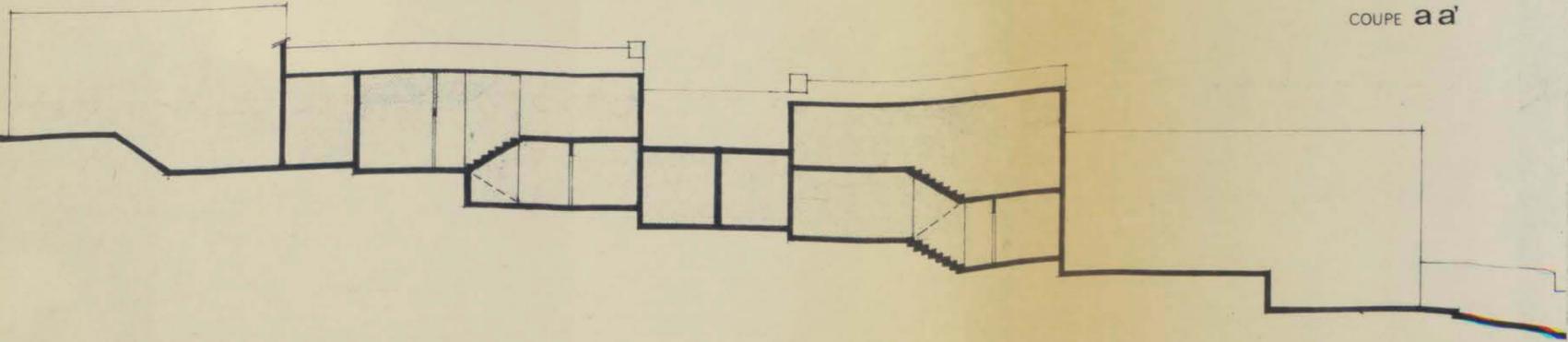




FACADE JARDIN



FACADE RUE



COUPE aa'

